

dodis.ch/39119

Notice du Chef du Département politique, P. Graber, au Conseil fédéral¹

Urgent

Berne, 2 octobre 1975

J'ai reçu hier soir notre Ambassadeur en Espagne, M. Samuel Campiche, rappelé en consultation par décision du Conseil fédéral du 29 septembre 1975².

1. M. Campiche m'a informé de la situation en Espagne. Il a notamment fait état du très net raidissement du Gouvernement de Madrid à la suite des réactions suscitées en Europe par l'exécution de cinq opposants espagnols³ et de la décision de 14 États européens⁴ de rappeler leur chef de mission en consultation.

Reçu au Ministère des Affaires étrangères le 30 septembre, avant son départ, M. Campiche y a appris que la mesure décidée par le Conseil fédéral avait été

1. *Notice*: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#2680* (B.15.21). Rédigée par P.-Y. Simonin et C. Caratsch. Signée par P. Graber. Copie à K. Huber, E. Thalmann, S. F. Campiche, Ch. Müller, J. Iselin, F. de Ziegler, A. Hugentobler, C. Caratsch et P.-Y. Simonin. Annotation manuscrite dans la marge: Confidentiel.

2. PVCF de décision II du 1^{er} octobre 1975 de la 34^{ème} séance du 29 septembre 1975, dodis.ch/39775. Cf. aussi la circulaire de E. Andres du 1^{er} octobre 1975, dodis.ch/39101; la lettre de S. Marcuard à E. Thalmann du 2 octobre 1975, dodis.ch/39102 et R. Reich du 23 octobre 1975, dodis.ch/39103.

3. H. Baena, R. García Sanz, Á. Otaegui Etxebarria, J. Paredes Manot et J. L. Sánchez Bravo.
4. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Suède.



évoquée au Conseil des Ministres. Notre Ambassadeur a été prié de transmettre au Gouvernement suisse un *message* oral qui se résume comme suit:

a) eu égard aux bonnes relations existant entre la Suisse et l'Espagne, le Gouvernement de Madrid, désireux d'éviter toute escalade, adoptera à l'endroit de notre pays une attitude sereine et *ne rappellera pas son Ambassadeur à Berne*⁵. Le Gouvernement espagnol exprime en outre sa reconnaissance aux autorités suisses pour la manière efficace dont elles ont assuré la protection des missions⁶ et des ressortissants espagnols en Suisse.

b) si toutefois «les choses devaient aller plus loin», le Ministère ne pourrait pas «répondre des réactions du Gouvernement et d'autres réactions».

Selon l'interprétation de notre Ambassadeur, serait considérée comme allant «plus loin» toute nouvelle décision *gouvernementale* – telle que celle d'un embargo sur le matériel de guerre ou d'autres mesures restrictives; des manifestations anti-espagnoles en Suisse⁷ n'entreraient cependant pas dans cette catégorie. Aux dires de M. Campiche, les autorités espagnoles comprennent les protestations⁸ fondées sur le respect des droits de l'homme mais sont très sensibles à la discrimination dont leur pays est l'objet de la part de certains gouvernements.

2. L'Ambassadeur Campiche estime que son absence de Madrid ne devrait pas être de trop longue durée (environ une semaine) afin d'éviter de compromettre l'avenir de nos relations avec l'Espagne et la défense de nos intérêts, notamment économiques⁹.

a) M. Campiche a laissé une *colonie suisse* (env. 4000 personnes) désarmée et inquiète des excès qui pourraient être commis à son endroit.

b) Les temps à venir seront encore difficiles. La présence à son poste de notre chef de mission s'avère plus utile que jamais. Ses contacts officiels pourraient lui permettre, le cas échéant, d'accéder au plus haut niveau pour accomplir toutes démarches et interventions nécessaires.

3. Je partage l'avis de M. Campiche; son absence devrait être aussi brève que possible¹⁰. La décision quant au *moment de son retour* sera prise en coordination avec l'*Autriche*: nous sommes virtuellement d'accord avec Vienne de renvoyer nos Ambassadeurs¹¹ au début de la semaine prochaine. La *Suède*,

5. N. Martin Alonso.

6. Cf. la lettre de A. Parodi à la Direction politique du Département politique du 3 janvier 1974, dodis.ch/39112 et la lettre de Ch.-A. Wetterwald à la Direction du droit international public du Département politique du 3 juillet 1974, dodis.ch/40227.

7. Cf. doc. 94, dodis.ch/38488.

8. Cf. la proposition de P. Graber au Conseil fédéral du 5 septembre 1975, dodis.ch/39099; la notice de Ch. Müller à P. Graber du 12 septembre 1975, dodis.ch/39100 et la lettre de A. Renaud à P. Graber du 6 décembre 1975, dodis.ch/40843. Sur le premier procès de Burgos, cf. DDS, vol. 25, doc. 54, dodis.ch/35679.

9. Cf. la lettre de S. F. Campiche à la Division du commerce du Département de l'économie publique du 22 mai 1975, dodis.ch/39106 et la notice de H. Hofer à E. Brugger du 1^{er} septembre 1975, dodis.ch/39108. Sur la question des travailleurs étrangers espagnols, cf. doc. 94, dodis.ch/38488, note 5.

10. Annotation manuscrite dans la marge: aha!

11. S. F. Campiche et G. Hinteregger.

pour sa part, semble prévoir une absence de deux semaines; le cas suédois est particulier dans la mesure où l'Ambassadeur d'Espagne à Stockholm¹² a été à son tour rappelé à Madrid, sans doute à la suite des propos injurieux du Premier Ministre Palme à l'adresse du Chef d'État espagnol.

Quant aux neufs pays des CE, ils fixeront leur attitude lors de leur réunion à Luxembourg de lundi et mardi prochain (6–7 octobre); d'après nos renseignements, ils devraient décider le retour assez rapide de leur Ambassadeur à Madrid.

4. En conclusion et sauf événement grave et imprévisible, je me propose, en coordination avec le Gouvernement de Vienne, de *renvoyer notre Ambassadeur en Espagne au début de la semaine prochaine*. Au cas où vous auriez des objections à cette manière de procéder, je vous saurais gré de vouloir bien les faire connaître aussi rapidement que possible soit à l'Ambassadeur E. Thalmann, Secrétaire général du Département politique, soit à son suppléant, l'Ambassadeur Ch. Müller, Chef de la Division I.

12. A. de la Serna y Gutiérrez-Repide.